



Bulletin d'information

Système de mesure du bruit et de suivi des trajectoires des avions

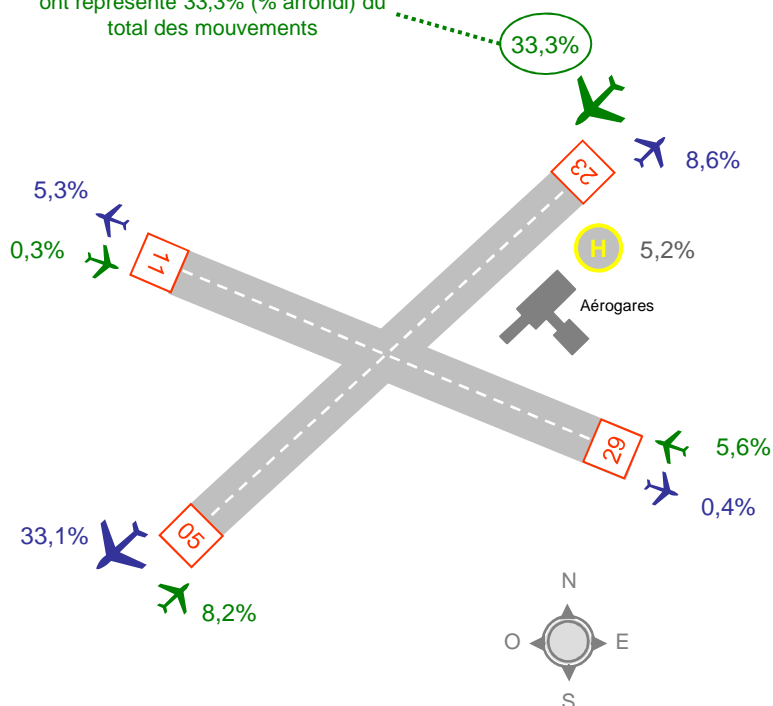


Janvier-Février-Mars 2015



Utilisation des pistes

Les atterrissages face au sud-ouest ont représenté 33,3% (% arrondi) du total des mouvements



- Sens des atterrissages
- Sens des décollages

1^{er} trimestre 2015:

Total ATT: 7236
 Total DEC: 7234
 Total mouvements: 14470

Rappel 1^{er} trimestre 2014:

Total ATT: 7207
 Total DEC: 7210
 Total mouvements: 14417

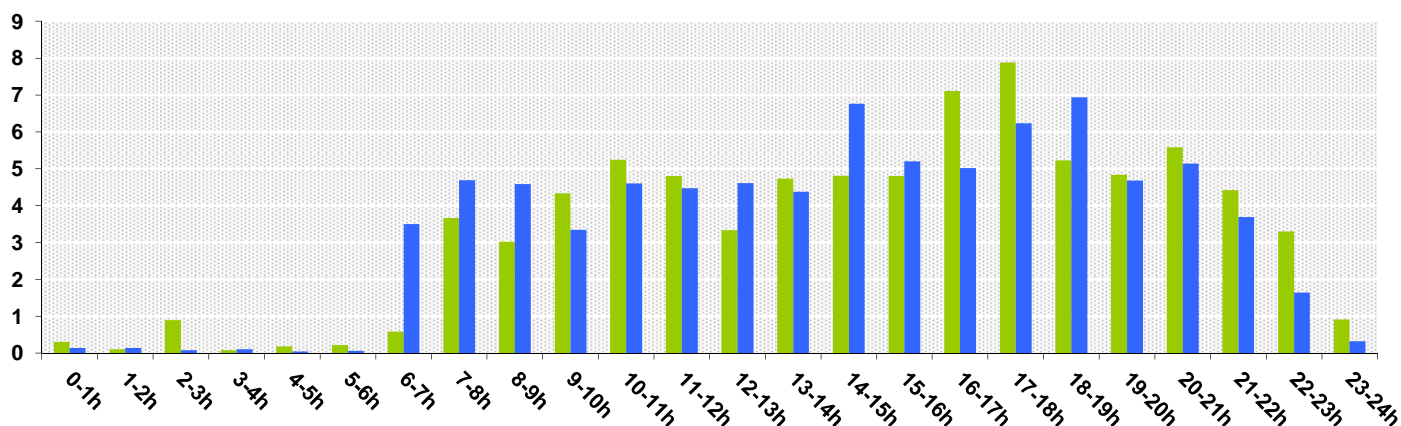
Piste	ATT %	DEC %
23	37,8	37,7
05	3,7	4
11	0,9	0,9
29	4,5	4,4
Hélico	6,1	

Source: Statistiques ADBM



Répartition des mouvements – Moyenne sur 24 heures

■ ATERRISSAGES ■ DECOLLAGES



Glossaire

Mouvement

Un atterrissage ou un décollage

Événement bruit avion

Émergence sonore captée par une station de mesure dans un rayon et une période déterminés. Un seul mouvement d'avion peut donc générer un ou plusieurs événements selon l'emplacement et le nombre de stations de mesure

Lamax

Niveau instantané maximal atteint lors du passage d'un avion.

Db(A)

Décibel: unité de mesure du niveau sonore. La pondération (A) permet de prendre en compte la sensibilité de l'oreille humaine à différentes fréquences

Chiffres

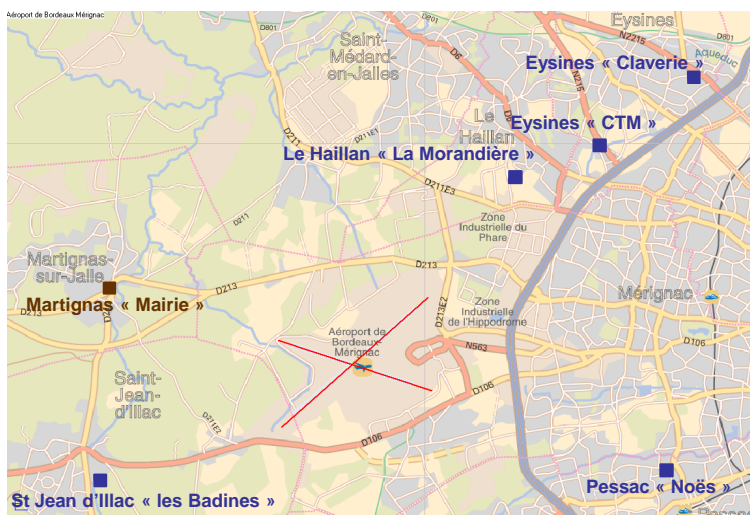
12 : nombre de plaignants totalisant 14 plaintes.

21 : nombre de demandes d'information.

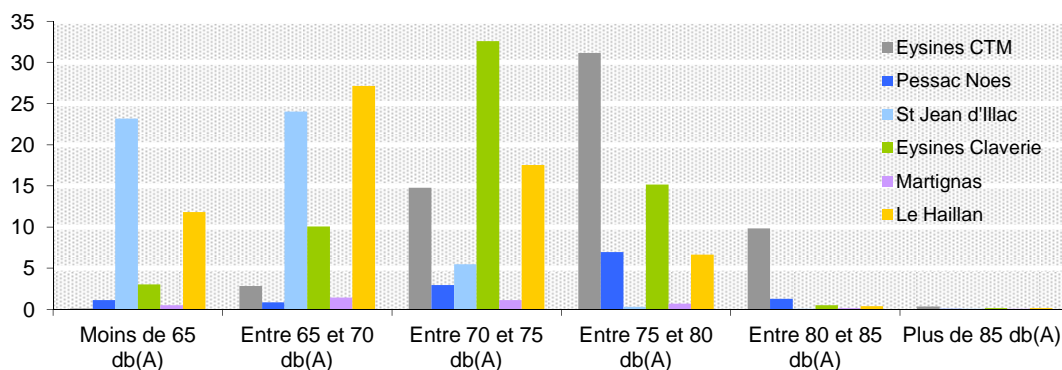


Localisation des stations de mesure

- Station mobile
- Station fixe



Nombre moyen journalier d'événements bruit avion (en Lamax)



Pourcentage de mesures effectuées avec un vent supérieur ou égal à 6m/s:

Eysines CTM: 0,52%
Eysines Claverie: 1,06%

Pessac Noes: 2,2%
Martignas: 1,7%

St Jean d'Ilac: 0,13%
Le Haillan: 0,14%



Brèves

Aide à l'insonorisation – Le dispositif d'aide financière à 100% n'a pas été reconduit par voie réglementaire en 2015.

Par conséquent, les dispositions antérieures à 2012 s'appliquent à nouveau pour toute demande éligible déposée depuis le 1^{er} janvier 2015. L'aide est au minimum de 80%, mais peut atteindre 90% ou 100% selon les conditions de ressources des demandeurs ou être portée à 95% dans le cas d'opérations groupées, toujours dans la limite de plafonds financiers déterminés.

Pour tout renseignement sur le dispositif: 05 56 34 58 78 – www.bordeaux.aeroport.fr (rubrique Environnement).

Charte des mobilités – Le 6 février, l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac (ADB) a signé la Charte des Mobilités de l'Agglomération Bordelaise. Malgré de nombreuses avancées, la situation des déplacements sur l'agglomération et à proximité de l'aéroport en particulier reste pour le moins délicate et difficile. Cette charte est la concrétisation d'une démarche de partage de diagnostics et d'élaboration de propositions qui a associé un large panel d'acteurs (représentants de l'État, collectivités territoriales, employeurs, salariés, syndicats, experts, associations...). Elle se traduit par 20 principes d'actions et 17 mesures. Pour consulter la charte sur le site de l'agence d'urbanisme *a'urba*: www.aurba.org (taper en mot de recherche: «Chartes-mobilites-signee»).